



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARR_0476_2026

acte publié le 20.07.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
PLACE LOUIS GILLAIN,
X C 142, 282**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété de la société dénommée « L'Ile Saint Samson » sise place Louis Gillain cadastrée section X C n° 142 et 282 à Pont-Audemer,

VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section X C n°142 et 282 bordant la Place Louis Gillain (V.C n°501-504).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation, la 2ème Adjointe, en charge du développement du commerce, de l'attractivité, de l'emploi, du logement et de l'urbanisme

Florence GAUTIER